

La Roche-sur-Yon, le 7 septembre 2018

Direction des Affaires juridiques
et des Assemblées

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2018

PROCÈS VERBAL

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il propose la désignation de Jacques BESSEAU en qualité de **secrétaire de séance** et énonce la liste des **pouvoirs** :

- | | | |
|---------------------------|---|---------------------------------------|
| – Sébastien ALLAIN | à | Jacques BESSEAU |
| – Nathalie GOSSELIN | à | Anne AUBIN-SICARD (questions 13 à 21) |
| – Leczinska MORNET | à | Franck POTHIER (questions 1 à 12) |
| – Béatrice BICHON-BELLAMY | à | Luc BOUARD (questions 1 à 4) |
| – Dominique GUILLET | à | Sylvie DURAND |
| – Nathalie BRUNEAU-SEGUIN | à | Patrick DURAND |
| – Marc RACAPE | à | Jack MBETI NOAH (question 1) |
| – Laurence GILLAIZEAU | à | Bruno GUILLOU |
| – Frédérique BARTEAU | à | Philippe PORTE |
| – Laurence DE ENA | à | François CAUMEAU |
| – Françoise BESSEAU | à | Guy BATIOT |
| – Audrey HAREL | à | Martine CHANTECAILLE |

Il appelle aux remarques éventuelles sur le procès-verbal de la séance du 27 juin 2017 ; celui-ci est adopté.

Monsieur le Maire passe à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

1	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU BOURG-SOUS-LA ROCHE - CONVENTION DE CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE
----------	---

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

La Ville de La Roche-sur-Yon a engagé des études concernant l'opération d'aménagement des espaces publics du Bourg-sous-La Roche et a notamment lancé le 27 septembre 2016 un marché de maîtrise d'œuvre qui a été conclu avec la société SCE pour un montant initial de 202 600 € HT. Par délibération du 14 novembre 2017, le Conseil municipal a approuvé les études d'avant-projet ainsi que l'estimation définitive du coût des travaux pour un montant de 3 589 064 € HT. La procédure concernant les marchés de travaux comprenant pour partie des travaux sur les réseaux d'eaux pluviales doit être lancée prochainement.

La Roche-sur-Yon Agglomération est compétente pour la gestion des eaux pluviales.

En raison de l'imbrication physique des infrastructures (voirie et eaux pluviales) et afin d'assurer une cohérence d'ensemble des travaux et des garanties associées mais aussi afin d'optimiser les coûts et délais d'intervention, il est proposé de conclure une convention de co-maîtrise d'ouvrage (transfert de maîtrise d'ouvrage) afin de mener à bien cette opération.

Elle prévoit dans ses dispositions essentielles les éléments suivants :

- les conditions d'intervention de la Ville de La Roche-sur-Yon,
- les modalités de participation et de contrôle de La Roche-sur-Yon Agglomération.

La Ville procédera au règlement du montant total du marché de maîtrise d'œuvre. L'Agglomération remboursera à la Ville la part de rémunération du maître d'œuvre liée aux études et travaux du réseau d'eaux pluviales sur la base des montants TTC des travaux réellement exécutés.

Chaque entité procédera aux paiements des titulaires des marchés de travaux au fur et à mesure de l'exécution des contrats selon une clé de répartition à partir de l'estimation définitive du coût des travaux.

La convention de co-maîtrise d'ouvrage fixe la répartition financière selon le coût définitif total de l'opération, avec l'estimation suivante : 79 % Ville de La Roche-sur-Yon et 21 % La Roche-sur-Yon Agglomération

Le Conseil est appelé à approuver la conclusion de cette convention.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2	DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PAR VOIE D'AFFERMAGE POUR LA GESTION DU PARC EXPO DES OUDAIRIES ET DE LA SALLE DES FETES DU BOURG-SOUS-LA ROCHE - AVENANT N° 2
----------	--

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Il s'agit du deuxième avenant concernant cette délégation de service public. Concrètement, cet avenant vise à intégrer les évolutions envisagées sur le site des Oudairies et à adapter le contrat en conséquence. Par ailleurs, je ne reviendrai pas sur l'adaptation de ce site, puisque comme vous le savez la Halle A sera dédiée au basket-ball.

Ce choix impacte directement le contrat de délégation de service public attribué à Oryon, en y intégrant une dimension sportive en complément des activités événementielles déjà organisées dans cette halle. D'autre part, cette réflexion autour d'une nouvelle organisation du parc doit aussi être l'occasion de prendre en considération un large espace, en intégrant dans cette étude les écuries, le château des Oudairies et son parc. Ce faisant, l'étude programmatique engagée vise à apprécier la dimension optimale du parc des expositions aujourd'hui, son contenu et son positionnement, notamment au regard des équipements équivalents sur les autres territoires adjacents.

Cet avenant offre donc une véritable opportunité afin de permettre au parc des expositions de changer de dimension et de s'adapter à la fois aux nouveaux besoins et lutter plus efficacement contre une concurrence de territoires limitrophes disposant aussi de tels atouts d'attractivité.

Cet avenant répond à deux exigences. Premièrement, l'intégration dans la halle A d'un espace mixte à la fois sportif, économique et de loisirs. Deuxièmement, la volonté de redynamiser ce site au travers d'une nouvelle organisation des espaces et de l'offre économique dans le cadre d'un nouveau mode de gestion.

S'agissant de la première exigence, à savoir l'intégration d'une nouvelle activité sportive et sa formalisation consécutive dans le cadre transitoire de la DSP, il s'agit :

- De travaux d'investissements réalisés par la ville dans son rôle de délégataire ;
- De la prise en considération du nouvel équipement à dominante sportive dans les obligations à la charge du délégataire ;
- De l'autorisation pour le délégataire à réaliser des espaces provisoires afin d'y accueillir des événements et des manifestations ;
- De la prise en considération de l'ensemble des surcoûts générés par cette modification du contrat de DSP, estimés à titre provisoire à 500 000 euros, soit 300 000 euros pour la ville de La Roche-sur-Yon et 200 000 euros pris en charge par Oryon ;
- De l'ajustement des clauses financières ;
- De l'organisation des nouveaux stationnements ;
- De la gestion et de l'entretien des sécurités et des espaces.

En ce qui concerne le futur projet, l'objectif est de permettre l'entrée en vigueur du nouveau mode d'exploitation au premier trimestre 2019 et de mettre fin de manière anticipée à la DSP actuelle. Ce nouveau mode de gestion portera à la fois sur la construction de nouveaux espaces bâtis en complément des halles A et B actuelles et de nouveaux parkings, et sur l'exploitation du parc dans son nouveau périmètre. A cette fin, la Ville s'est adjoint les services d'un bureau d'études. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver cet avenant n° 2 et plus largement le principe de développement du parc des expositions des Oudairies dans lequel il s'insère.

Joël SOULARD : « L'avenant porte essentiellement sur le changement de gestion. En revanche, cette nouvelle gestion nécessitera-t-elle une nouvelle DSP ? »

Sylvie DURAND : « Cet avenant porte bien sur la halle A des Oudairies et la nouvelle DSP prendra bien en compte l'ensemble. »

Thierry DE LA CROIX : « Ce nouvel équipement devrait nous amener à avoir une réflexion globale sur le sport à La Roche-sur-Yon. Autrement dit, que voulons-nous comme sport à La Roche-sur-Yon et pour qui ? »

Monsieur le Maire : « Nous avons assisté hier-même à l'assemblée constitutive de l'OSY (Office des sports yonnais), dont une des tâches consistera notamment à travailler sur cette vision collective du sport yonnais. Cette assemblée devra définir la façon dont nous devons travailler et évoluer ensemble, en intégrant tous les fondamentaux, dont les sports pour les plus petits et le sport pour tous. De la même manière l'ensemble des clubs yonnais représentés à l'OSY pourront également participer aussi bien à l'assemblée plénière qu'aux différentes commissions.

La volonté de la Municipalité est claire. Comme vous le savez, le sport est un élément essentiel de notre collectivité, puisque la Ville compte 15 000 licenciés pour 75 sports pratiqués et 150 associations sportives. Ce constat est d'ailleurs positif. De fait, l'articulation qu'il reste à imaginer ou à co-construire doit reposer à la fois sur le sport de haut niveau et sur l'apprentissage du sport. L'un et l'autre sont effectivement nécessaires, puisque le sport de haut niveau est un moteur d'attractivité pour ceux qui pratiquent un sport – quel que soit leur âge ou leur condition – et que l'apprentissage permet aux plus jeunes de se construire des bases. D'autre part, nous savons aussi que le nombre d'équipements sportifs de la ville est aujourd'hui insuffisant, puisque la population a augmenté. De plus, la plupart des sports qui se pratiquaient à l'extérieur dans les années 70-80 se pratiquent davantage en salle aujourd'hui. Nous devons mener cette réflexion tous ensemble et l'OSY a justement été créé pour cela. J'espère d'ailleurs que cet office servira de relais pour alimenter ensuite nos débats en Conseil municipal.

Anita CHARRIEAU : « Il faut effectivement réfléchir dans le cadre d'une stratégie globale, ce qui signifie que nous sommes maître d'œuvre par rapport aux orientations posées, dans le cas contraire, aurait-il fallu aménager cette salle si l'équipe de basket n'était pas montée en division supérieure ? »

Monsieur le Maire : « La montée de l'équipe en division supérieure ne provoque pas l'installation de la salle. En revanche, cette promotion éveille un souci que nous avons déjà depuis quelques années, à savoir que nous manquons cruellement d'équipements sportifs. Il faut donc agir et la montée de l'équipe est une opportunité pour ouvrir une salle de pratique supplémentaire. De plus, le fait de dédier une salle spécifique au basket-ball permettra de libérer autant d'espaces pour la pratique d'autres sports. Il faut donc voir cette ouverture comme une opportunité, qui nous permet dans le même temps de réfléchir aux équipements dont la ville aura besoin pour les quinze prochaines années. C'est aussi pour cette raison que l'OSY a été créé et que nous avons proposé de geler certains terrains lors du dernier Conseil municipal. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ne prennent pas part au vote :

Monsieur Luc Bouard, Madame Françoise Raynaud, Monsieur Malik Abdallah, Monsieur Franck Pothier, Madame Nathalie Gosselin, Madame Marie-Leczinska Mornet, Monsieur Bernard Quenault, Monsieur Philippe Porté, Monsieur Cyril Bréhéret, Madame Anita Charrieau

3	AMENAGEMENT DU QUARTIER DES HALLES - IMPUTATION EN SECTION D'INVESTISSEMENT DE DEPENSES ANNEXES AUX TRAVAUX
----------	--

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

L'aménagement des espaces publics et la réhabilitation des bâtiments existants situés sur le parvis des Halles nécessitent l'engagement de frais annexes directement liés aux travaux. Il est proposé au Conseil municipal d'imputer en section d'investissement, toutes les dépenses rendues nécessaires par les travaux d'aménagement du quartier des halles.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4	SUPPRESSION DE L'AVANCEE COUVERTE DU LOCAL COMMERCIAL "OPTIC 2000" RUE PAUL BAUDRY - PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIETE ALLARY OPTIQUE
----------	--

Rapporteur : Monsieur Franck Pothier

Dans le cadre du projet global de requalification du quartier des Halles, la Ville de La Roche-sur-Yon a décidé de valoriser le bâti d'un ensemble de rues commerçantes en rendant à celles-ci les largeurs et perspectives initiales. Dans ce cadre, des discussions ont été engagées avec les propriétaires et exploitants concernés pour la suppression d'avancées couvertes. Le commerce « Optic 2000 », exploité par Monsieur Bertrand ALLARY, gérant de la société ALLARY OPTIQUE et propriétaire du local sis 6 rue Paul Baudry est concerné. Des échanges ont dès lors eu lieu entre les parties dans le cadre de la démarche d'accompagnement que la Ville a souhaité mettre en place. De la discussion qui s'est instaurée entre les parties et afin de prévenir tout litige relatif à la mise en œuvre de l'injonction de la Ville de supprimer l'avancée couverte, il a été décidé de conclure le présent protocole transactionnel. La société ALLARY OPTIQUE assurera la prise en charge financière relative à la suppression de l'avancée couverte et à la reconstruction de la façade commerciale. Au titre de l'accompagnement financier qui a été instauré, la Ville versera à ladite société une indemnité de 29 800 euros.

Le Conseil est appelé à approuver la conclusion de ce protocole d'accord transactionnel.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5	AIDE AU LOYER COMMERCIAL
----------	---------------------------------

Rapporteur : Monsieur Cyril Bréhéret

Comme il s'agit de la dernière délibération concernant l'aide au loyer commercial, je me permettrai de vous dresser un bilan concernant l'intégralité de ce dispositif à la fin de cette présentation. Je rappelle également que ce dispositif est piloté par l'association IVCO, qui assure le suivi et l'instruction des dossiers, et que l'aide accordée est d'une durée de deux ans, à raison de 50 % du loyer la première année (dans la limite de 400 euros) et de 25 % la deuxième année (dans la limite de 250 euros). Enfin, sachez que les dossiers présentés aujourd'hui ont tous reçu un avis favorable par la commission de validation le 22 décembre 2017. Ils concernent :

- Carole Création (pâtisserie, salon de thé, chocolaterie), 23 rue Sadi Carnot, loyer : 500 euros. Aide de la première année : 250 € - Aide de la deuxième année : 125 euros ;
- EIRL Laure Guérin (petite restauration avec animations familles), 13 place du Marché, loyer : 650 euros. Aide de la première année : 325 euros - Aide de la deuxième année : 163 euros ;
- Body Art Tatoo (tatoueur), 6 rue Stéphane Guillemé, loyer : 270 euros. Aide de la première année : 135 euros - Aide de la deuxième année : 68 euros ;
- SARL Lewarp (petite restauration, jeux de société, animations), 8 rue Stéphane Guillemé, loyer : 1 000 euros. Aide de la première année : 400 euros - Aide de la deuxième année : 250 euros.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'accepter l'attribution de ces aides pour ces quatre entreprises.

Concernant le dispositif proprement dit, adopté par délibérations en date du 8 décembre 2015 et du 5 juillet 2016, je rappelle qu'il visait à soutenir le commerce de proximité dans le quartier des Halles et au Bourg-sous-la Roche, dans le cadre des programmes de requalification urbaine de ces deux secteurs. Pour ce qui est du bilan, nous avons accompagné 25 commerces, dont 24 sur le quartier des Halles, pour un montant total d'aides de 156 696 euros étalés sur quatre ans. Cela signifie aussi que les quatre dossiers présentés aujourd'hui bénéficieront d'aides sur les deux prochaines années.

Globalement, le bilan de ce dispositif se révèle très favorable puisque nous n'avons connu que deux fermetures sur les 25 commerces (un magasin de prêt-à-porter et un magasin de sandwiches). En termes d'activité, la restauration demeure prédominante avec sept commerces. Suivent ensuite les produits alimentaires avec six commerces, le prêt-à-porter avec trois commerces, les instituts ou centres de remises en forme avec trois commerces, ainsi que six autres commerces qualifiés de divers (ateliers créatifs, produits naturels...). La moyenne de l'aide s'élève à 6 200 euros par commerce, avec d'importantes disparités, puisque les aides les plus faibles sont de 2 200 euros et que l'aide maximale est de 7 800 euros. Enfin, nous avons accompagné 10 commerces en 2016 et 15 en 2017, ce qui montre que ce dispositif a évolué *crescendo* et qu'il a trouvé sa place dans la politique de soutien des commerces de proximité de notre ville.

Thierry DE LA CROIX : « Nous sommes tout à fait favorables pour aider les petits commerces. Néanmoins, je pense aussi que le quartier des Halles aura encore besoin d'aides dans la durée compte tenu des travaux en cours. Il faut donc d'ores et déjà commencer à surveiller l'installation des nouveaux petits commerces pour qu'ils ne souffrent pas trop dans le futur, car comme vous le savez les cotisations les plus fortes commencent à partir de la troisième année. Il faudra donc que la collectivité reste attentive à leur égard. »

Franck POTHIER : « Nous avons mis en place une commission d'indemnisation dans le cadre des travaux en cours, elle concernera l'ensemble des commerces de ce quartier. Par ailleurs, je rappelle que l'idée de ce dispositif consistait aussi à revitaliser ce secteur pour le repeupler de commerces avant la fin des travaux, et de faire en sorte que les commerçants puissent s'y installer avant que les loyers augmentent. Ce principe leur permet donc de se stabiliser pendant les deux premières années – lesquelles sont toujours des moments difficiles –, qu'ils se fassent progressivement une clientèle et qu'ils démarrent ainsi leur activité dans les meilleures conditions possibles. Cela dit, nous devons effectivement rester vigilants. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6	CHARTRE SUR LA RECONNAISSANCE DU PARCOURS SYNDICAL DANS LE DEVELOPPEMENT DE LA CARRIERE ET L'EVOLUTION PROFESSIONNELLE
----------	---

Rapporteur : Madame Anne-Sophie Sarday

La Roche-sur-Yon Agglomération et la Ville de La Roche-sur-Yon souhaitent renforcer la reconnaissance du parcours syndical dans le développement de la carrière et l'évolution professionnelle de leurs agents.

A ce titre, et dans la continuité de leur démarche de dialogue social permanent avec l'ensemble des organisations syndicales, les deux collectivités ont élaboré conjointement avec les représentants du personnel une charte visant tout à la fois à :

- Valoriser l'action syndicale et faire en sorte que les activités professionnelles et syndicales se déroulent dans des conditions connues et partagées par tous, notamment le service de l'agent et sa hiérarchie, en facilitant l'articulation du mandat et des missions.
- Faire évoluer le regard porté sur l'action syndicale au sein de la collectivité et les relations sociales en général.
- Mettre en place un accompagnement RH tout au long du parcours syndical.
- Reconnaître le parcours syndical et accompagner les agents dans une démarche de validation des acquis de l'expérience syndicale.

Ce dispositif vise les représentants déjà en situation mais aussi ceux qui pourraient, dans l'avenir, s'engager dans un parcours syndical, notamment lors des élections professionnelles au mois de décembre prochain.

Il est proposé au Conseil d'approuver les termes de la charte qui lui est présentée.

Monsieur le Maire : « Je suis très fier de cette charte. Tout d'abord parce que mon ami Serge Morelli fut le premier en France à la mettre en place dans une société privée (Axa) et qu'il a ensuite eu l'intelligence avec le maire de Suresnes de la travailler pour l'appliquer au secteur public. D'autre part, parce que cette charte permet à la fois d'avoir un parcours syndical et de continuer une carrière malgré cela. En effet – et je sais de quoi je parle – il arrive parfois que le fait de prendre une option syndicale ait des conséquences sur une carrière. Or il n'est pas tout à fait juste de prendre des coups pour les autres et de les défendre, et de voir sa carrière personnelle ralentie d'autant. C'est un syndicaliste qui vous le dit ! Cette charte permet donc cette différence, dans la mesure du possible. Elle permet à la fois de défendre ses collègues de travail et d'être rassuré sur la poursuite et l'évolution de sa carrière. C'est donc avec ferveur que je sou mets cette délibération à votre vote. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7	CONVENTIONS VILLE / DEPARTEMENT RELATIVES A LA REALISATION D'UNE ACTION COLLECTIVE D'INSERTION (ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION) EN FAVEUR DE BENEFICIAIRES DU RSA ET DE JEUNES DE 16 A 25 ANS BENEFICIAIRES DU FONDS D'AIDE AUX JEUNES
----------	--

Rapporteur : Madame Françoise Raynaud

Depuis sa création, l'Atelier et Chantier d'Insertion de la Ville de La Roche-sur-Yon bénéficie de deux conventions annuelles avec le Département, l'une précisant le nombre de postes ouverts à des allocataires du RSA, l'autre le nombre de mesures réservées à des jeunes de 16 à 25 ans relevant du Fonds d'Aide aux Jeunes ainsi que le montant des subventions allouées. Celles-ci concourent au financement de l'encadrement et de l'accompagnement des personnes en démarche insertion.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8	CONVENTIONS RELATIVES A LA MISE EN OEUVRE D' ACTIONS COLLECTIVES DE FORMATION/DEVELOPPEMENT POUR LES SALARIES EN CDDI AU SEIN DU DISPOSITIF ATELIER ET CHANTIER D'INSERTION DE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON
----------	--

Rapporteur : Madame Françoise Raynaud

Dans le cadre de l'accompagnement socioprofessionnel mis en œuvre au sein de son Atelier et Chantier d'Insertion, la Ville de La Roche-sur-Yon, pour répondre aux problématiques de santé et de mobilité rencontrées par les salariés en démarche d'insertion, noue des partenariats avec des acteurs locaux compétents sur ces problématiques. Pour l'année 2018, il est proposé de formaliser ces partenariats avec :

- l'association AGIRabcd pour la mise en œuvre d'une action de soutien à l'apprentissage du code de la route,
- l'association Centre Vélo pour l'encadrement et l'animation de session de « vélo école en cadre urbain »,
- l'association Athlétique Club La Roche-sur-Yon (ACLR) pour l'encadrement et l'animation d'ateliers sports/santé.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ne prend pas part au vote : Monsieur Dominique Guillet

9	ETAT DES TRAVAUX REALISES PAR LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX POUR L'ANNEE 2017
----------	---

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

L'article L 1413-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que les communes de plus de 10 000 habitants créent une Commission consultative des services publics locaux, chargée d'émettre des avis concernant les services publics gérés par délégation de service public et régies dotées de l'autonomie financière. Le président de cette commission présente à son assemblée délibérante un état des travaux réalisés au cours de l'année précédente.

Au titre de l'année 2017, la Commission consultative des services publics locaux s'est réunie le 18 octobre 2017 pour examiner les rapports des délégataires de service public et le rapport annuel du Maire sur le prix et la qualité du service public d'eau potable relatifs à l'année 2016.

Guy BATIOU : « Je voudrais souligner le vote défavorable unanime de la commission concernant la délégation de l'eau. Comme nous le savons tous, le sujet de l'eau a entraîné et entraînera encore de nombreux débats. Or s'il existe un point sur lequel nous sommes tous d'accord, c'est bien le fait que le délégataire remplisse ses devoirs auxquels il a bien voulu se soumettre. J'interviens donc en tant que membre de cette commission pour appeler à cette vigilance, comme cela est également le cas pour le crématorium. Bref, nous avons tous intérêt à être très vigilants sur ce type de DSP, à la fois pour le budget de la collectivité et pour les Yonnais. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10	MARCHES DE TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES - AVENANTS
-----------	---

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Il est proposé de conclure un avenant concernant l'opération de travaux de construction du Groupe Scolaire Pont Boileau (Marché n° V17-068 relatif au lot gros-œuvre) afin de procéder à une modification de la répartition des honoraires entre MRC Constructions et LIMOUZIN Maçonnerie.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11	FOURNITURE DE PRODUITS SURGELES - AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre

Pour certains achats alimentaires, le Centre Municipal de Restauration a recours à des groupements de commandes régionaux pilotés par différents établissements hospitaliers sur les familles de produits suivantes :

- Fourniture de charcuterie, viandes cuites, produits traiteurs
- Viandes fraîches de bœuf, veau, agneau, porc, volailles et lapins frais
- Produits surgelés
- Lait produits laitiers et ovo-produits
- Fourniture de conserve
- Fourniture de produits épicerie, produits pour pâtisserie, boissons

De nouvelles orientations des établissements hospitaliers les amènent à reconsidérer leurs pratiques d'achats. A ce titre, l'ensemble des groupements sont ou vont être dissouts à la prochaine date anniversaire du renouvellement des marchés.

Dans ce contexte et avec pour objectif de développer en permanence la qualité de ses prestations en restauration collective, le Centre Municipal de Restauration a souhaité modifier sa politique d'achat. Externalisés au niveau régional pour les familles de produits précitées, ces achats seront désormais issus de procédures de marchés publics gérées en interne.

Pour les achats de la famille des produits surgelés, concernée par le retrait du groupement régional de commande, une consultation sera lancée suivant la procédure de l'appel d'offres ouvert avec publicité communautaire en application des articles 25 I 1° et 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12	CONSTRUCTION DU FUTUR CARRE DE L'HOTEL DE VILLE ET AGGLOMERATION ET NOUVEAU MUSEE ESPACE NAPOLEON - APPROBATION DU PROGRAMME FONCTIONNEL - LANCEMENT DU CONCOURS DE MAITRISE D'OEUVRE
-----------	--

Rapporteur : Monsieur le Maire

« Lorsque nous sommes arrivés en 2014, la première réunion avec le préfet de la Vendée a fait l'objet d'une mise en garde sur l'état actuel du bâtiment de l'hôtel de ville, puisqu'il nous a demandé un plan de rénovation immédiat pour surseoir aux problèmes de sécurité. Or aucune commission de sécurité n'avait été diligentée par la mairie pour ce bâtiment depuis 2011. A cette époque, les coûts de la restructuration que nous avons demandée pour ce bâtiment étaient de 7.7 millions d'euros en 2015.

Concrètement, ce bâtiment ne correspond plus du tout aux normes de sécurité. En effet, le pavillon arrière représente à lui seul un réel danger, puisqu'il n'est plus étanche ni aux températures, ni aux éléments naturels, ce qui nous oblige à repenser la structure même de l'hôtel de ville.

Parmi les éléments de décisions, intervient forcément la mutualisation et le regroupement des services. En effet, il ne vous a pas échappé que nous avons lancé un grand programme de mutualisation en 2015 sur l'ensemble de la ville et de l'agglomération, de façon à optimiser les services pour l'ensemble des deux structures. Dans le même temps, l'histoire nous pousse vers une position encore plus forte de l'agglomération vis-à-vis de la Ville et de l'ensemble des communes, étant donné les compétences prises par l'agglomération au fur et à mesure des années. Toutefois, chaque commune reste totalement indépendante au sein de cette collectivité, ce qui permet à chacune d'entre elles de bénéficier de moyens supplémentaires, et à la collectivité de l'agglomération d'avoir les moyens de développer ce secteur pour 100 000 habitants. Par conséquent, il nous est apparu nécessaire de regrouper les services de la Ville et de l'Agglomération sur un même site, et particulièrement ceux recevant du public.

Parmi les éléments supplémentaires liés à cette mutualisation, il s'agit de réunir la plupart des agents municipaux et de l'agglomération en quatre sites, dont trois lieux principaux. D'ailleurs, sur les 17 sites qui étaient occupés précédemment, 15 sont déjà occupés actuellement soit en propriété, soit en location. A ce propos, beaucoup de ces bâtiments nécessitent des rénovations complètes pour être conservés car ils ne correspondent ni aux normes de consommation d'énergie, ni à la pertinence des déplacements entre les sites, ni à un travail serein permettant aux agents de pouvoir être chacun proche de l'autre au sein d'une collectivité.

Au final, nous avons décidé de rassembler ces services au sein de quatre sites, dont trois sites principaux. Premièrement, le carré de l'hôtel de ville et de l'agglomération. Deuxièmement, l'immeuble Lafayette, pour lequel nous avons continué d'optimiser notre patrimoine en achetant les deux dernières parties qui ne nous appartenaient pas, et pour lesquelles nous avons payé un loyer astronomique pendant 40 ans. Troisièmement, l'espace Prévert et quatrièmement le site Delille qui accueille la Direction de l'action sociale, de la santé et de solidarité.

Il nous est donc apparu totalement pertinent de rassembler l'ensemble de ces services sur un nombre de sites restreint, pour permettre davantage de fluidité entre eux. De plus, ce principe permet à la fois aux habitants de l'agglomération d'avoir des sites beaucoup plus accessibles, et à chaque Yonnais de s'approprier et de participer à la vie de sa ville-centre.

Un des autres éléments importants concerne la réduction du coût de gestion car le fait d'avoir 17 lieux revient extrêmement cher, sans compter le fait que l'obsolescence de nos bâtiments accroît les dépenses. Par exemple, le côté Est du bâtiment dans lequel nous nous trouvons est actuellement surchauffé, alors que le côté Ouest est glacé. Or il n'existe aucun moyen de régler le chauffage pour équilibrer ces deux zones. Ces anciennes installations méritent donc d'être totalement réhabilitées. En

termes d'estimations, ces économies d'énergies et de fonctionnement représenteront demain 376 000 euros par an, soit 8 millions d'euros sur 20 ans, qui pourront ensuite être réinvestis dans la Ville.

Une fois ces coûts diminués, il reste encore à requalifier les bâtiments obsolètes – voire en déliquescence –, comme par exemple le conservatoire, qui est abandonné depuis maintenant un an et pour lequel nous devons trouver un avenir. En effet, nous ne pouvons pas laisser un tel bâtiment avec une façade historique se détériorer au fil du temps. De la même manière, il nous faudra aussi requalifier l'îlot de la Poste, (qui est classé à l'AVAP). Bref, l'ensemble de ce projet répond aux demandes de l'AVAP, sans compter qu'il bénéficie de l'accord de l'ABF.

D'autre part, je rappelle qu'une de nos ambitions de 2014 était aussi de créer un musée Napoléonien. Nous devons par conséquent profiter de cette aubaine pour donner un nouvel avenir à ce bâtiment, d'autant qu'il est actuellement en déshérence. Concrètement, cet espace muséal sera composé en deux temps. Premièrement, la surface du musée actuel sera très largement augmentée dans le futur site du conservatoire. Deuxièmement, une surface sera dédiée au créateur de la ville, Napoléon, qui représente d'ailleurs un moteur touristique exceptionnel comme partout en France.

L'engagement financier de cette opération s'élève à 21.6 millions d'euros, dont 10 millions d'euros pour le nouvel espace Napoléon et 11.6 millions d'euros pour le carré de l'hôtel de ville et d'agglomération. 3 235 000 euros sont déjà affectés par différentes subventions et contrats divers, et 4 millions d'euros sont programmés en financements complémentaires, tels que ceux de la DRAC, de l'ADEME ou encore du SyDev.

Si nous mettons maintenant les choses en perspective, et compte tenu de tout ce que je viens de dire, il faut désormais trouver un équilibre financier à l'intérieur de la ville, ce qui dans le fond s'avère relativement simple. En effet, le coût de réhabilitation du bâtiment dans lequel nous nous trouvons ce soir est de 7 millions d'euros, et celui du musée – dans lequel nous pourrions exposer toutes les œuvres conservées dans les caves qui n'ont encore jamais été exposées au public – d'environ 2 millions d'euros. En ce qui concerne le bâtiment de l'agglomération, aujourd'hui trop petit et obsolète, le coût de l'opération se chiffre lui aussi à près de 2 millions d'euros, puisqu'un terrain supplémentaire avait déjà été acheté il y a quelques années pour augmenter la capacité d'accueil de cet immeuble.

En définitive, le coût total de l'ensemble de ces travaux s'élève à 16 millions d'euros, en comptant la mise aux normes du conservatoire (vitrages, isolations) qui revenait déjà à 5 millions d'euros. Autrement dit, le simple fait de réhabiliter le patrimoine existant, sans rien faire de plus coûte déjà 16 millions d'euros. D'autre part, la réalisation du projet de l'hôtel de ville et d'agglomération nous permet de nous séparer de patrimoines existants, pour 4 millions d'euros pour la ville, et pour 2 millions d'euros pour l'agglomération, soit 6 millions d'euros. De plus, ce projet permet d'économiser 376 000 euros par an, soit 8 millions d'euros sur 20 ans. Au total donc, l'ensemble de cette opération s'élève donc à 30 millions d'euros (dont 8 millions d'économies, 6 millions pour le projet de l'hôtel de ville et d'agglomération et 16 millions de travaux). Il s'agit là d'une opération de bon gestionnaire, puisqu'elle permet de rassembler l'hôtel de ville et d'agglomération sur un seul site, d'y créer un musée Napoléonien, et d'y replacer un musée qui a besoin d'être étoffé pour donner davantage d'ambitions pour la ville.

Nous allons donc soumettre à votre approbation le lancement du programme fonctionnel et du concours de maîtrise d'œuvre.

Les deux étages de l'administration seront réhabilités au-dessus de la Poste. De la même façon, l'espace Napoléonien sera étendu au sein du musée, sachant que l'espace de congrès sera, lui, situé à l'Espace Paul Caillaud. Je rappelle que cet espace de 250 places recevra à la fois la salle de l'hôtel de ville et d'agglomération et qu'il accueillera aussi des congrès d'entreprises ou d'associations. De plus, la cabine de traduction située à l'intérieur sera le seul équipement de Vendée pouvant recevoir des congrès internationaux. Par ailleurs, l'entrée de la mairie se fera face aux jardins de la mairie, puisque l'espace actuel sera détruit puis reconstruit. Il comportera également un parking souterrain de 35 places. La partie qui longe la rue Jean Jaurès restera propriété de La Poste et elle conservera toujours ses stationnements et ses équipements techniques.

S'agissant du rez-de-chaussée, la Poste conservera également la partie gauche pour assurer un service postal au cœur de la ville. Plus concrètement, ce niveau sera réparti en quatre espaces.

Premièrement, un espace central composé d'un atrium de 430 mètres carrés, permettant d'accueillir des expositions d'artistes locaux ou des concerts, et aux associations d'avoir un lieu d'expression supplémentaire en journée ou le soir. De plus, cet espace permettra aux 100 000 Yonnais de l'agglomération de récolter les informations dont ils auront besoin, et de participer à la vie collective de la ville et de l'agglomération grâce aux œuvres qui y seront exposées. Les bâtiments administratifs seront construits en U et un bâtiment central connectera la rue Allende à la rue Clémenceau. On trouvera ensuite le musée et l'espace Napoléonien et enfin, l'espace congrès et salle de Conseils – qui restera d'ailleurs dénommée salle Paul Caillaud.

Le deuxième étage accueillera donc le nouveau musée et l'espace Napoléon, et sa partie centrale sera consacrée à des bureaux. Il y aura également un étage supplémentaire, dont l'aile gauche sera dédiée aux élus et à l'administration, avec le bureau du Maire et celui du Président d'agglomération, ainsi que des salles de réunions. Enfin, le troisième étage sera exclusivement consacré à des bureaux.

Je cède maintenant la parole à Monsieur Porté pour vous présenter l'espace muséal et l'espace Napoléon. »

Philippe PORTÉ : « Comme vous le disiez précédemment, il s'agit donc de créer un nouveau pôle muséal à la place de l'ancien conservatoire. Plus concrètement, nous nous sommes appuyés sur cinq grands principes pour lancer cette opération. Le premier d'entre eux consiste à proposer aux visiteurs un parcours lié à l'histoire de notre ville, et à présenter une collection de beaux-arts appartenant au musée, et ce avec deux objectifs. Premièrement, la reconnaissance de musée de France et deuxièmement la labellisation « tourisme handicap ». Le second principe concerne l'aspect fonctionnel, car si nous devons faire de cet espace un lieu d'accueil touristique et culturel privilégié, il doit aussi être géré par une équipe du patrimoine compétente, de manière à optimiser les moyens en personnel. Le troisième principe consistera à proposer un cheminement pertinent et innovant, mêlant collections, dispositifs numériques et interactivité. Pour le quatrième principe, il s'agira d'adosser à ce cheminement un parcours dédié aux jeunes. Enfin, le cinquième principe consistera à proposer aux visiteurs un espace d'expositions temporaires mutualisé. Ainsi, le pôle muséal proposera une répartition spéciale entre trois pôles, à savoir l'espace Napoléon, l'espace consacré aux collections de beaux-arts du musée et l'espace dédié aux expositions mutualisées.

En ce qui concerne le parcours historique, lequel sera adossé au parcours « beaux-arts », il s'agira bien entendu de mettre en exergue le lien entre Napoléon, créateur de notre ville, et La Roche-sur-Yon devenue ville nouvelle. Comme vous pouvez le constater, cette mise en exergue s'appuie sur l'œuvre de réconciliation de Napoléon en Vendée et sa venue importante en août 1808 à La Roche-sur-Yon, et sur ses actions en faveur de la Vendée. D'autre part, il s'agira aussi d'évoquer La Roche-sur-Yon, qui incarna les valeurs et les innovations de l'administration impériale, et notamment l'inscription du code civil dans le développement architectural. Dans le même temps, il s'agira d'offrir une découverte de la ville impériale, de son évolution jusqu'à aujourd'hui, grâce à des maquettes et à de l'interactivité, et par la reconstitution de parcours dans la ville. Cet espace nous permettra de valoriser des collections yonnaises appartenant à la ville, telles que celles du musée, des médiathèques, ou encore des archives municipales. Enfin, il existe aussi quelques mobiliers comme des meubles de l'Empire ou encore des œuvres d'arts, ainsi que des objets et des collections de livres de toutes sortes liées à cette époque. Bien entendu, nous allons également rechercher des mécénats et des partenariats pour ouvrir nos collections au privé. Par ailleurs, et compte tenu du nombre de fonds dont nous disposons, il s'agira aussi de mettre le numérique au service de notre histoire par l'intermédiaire de temps forts : réalité augmentée, modélisation en 3D, documentaires fictifs, parcours scénarisés.

Ce parcours historique sera également adossé au pôle muséal. De fait, cet espace sera l'occasion de proposer au public toutes les collections du musée de La Roche-sur-Yon, qu'il s'agisse aussi bien d'œuvres de Paul Baudry que de liens avec la vie quotidienne et d'artistes vendéens.

Ces propositions sont encore en réflexion, elles restent susceptibles d'évoluer. Par ailleurs, je rappellerai que La Roche-sur-Yon est une ville unique au monde par son architecture et son urbanisme, et par son histoire singulière. De plus, comme personne ne peut ignorer la création de notre ville par Napoléon, personne ne peut être hostile à la mise en lumière de notre patrimoine et de notre histoire, et nous devons l'assumer. Comme le disait Napoléon : « ce que je cherche avant tout c'est la grandeur car ce qui est grand est toujours beau ». Par conséquent, faisons de ce nouveau site muséal un site tourné vers une ambition nationale et européenne, et faisons-en ensemble un pôle d'excellence, ne serait-ce que pour notre territoire et pour la Vendée. »

Monsieur le Maire : « Concernant le calendrier des opérations, nous soumettons aujourd'hui à votre approbation le programme fonctionnel et le lancement du concours de maîtrise d'œuvre, puis nous aurons la validation du lauréat du concours en novembre 2018. Suivront ensuite la validation de l'APD en septembre 2019, les travaux de démolition au début de l'année 2020 et le début des travaux de reconstruction et de réhabilitation à l'automne 2020. Enfin la livraison de cet espace est prévue pour l'été 2022, et l'ouverture prévisionnelle et la mise en service de ce nouveau site pour la fin de l'année 2022. »

Joël SOULARD : « Monsieur le Maire, vous nous proposez ce soir de nous prononcer sur le lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du futur carré de l'hôtel de ville et d'agglomération et du nouveau musée Espace Napoléon.

Nous voterons contre cette délibération, comme nous l'avons déjà fait pour les autres délibérations concernant ce projet. Nous voterons contre pour deux raisons que nous allons développer. La première : nous pensons que ce projet est une erreur urbanistique grave et une opération financière pénalisant le devenir de la ville. En effet, il est toujours possible de prendre les chiffres et de faire une présentation différente. D'ailleurs, j'aurais pu moi-même prendre d'autres chiffres et faire une présentation inverse de la vôtre. Or ce n'est pas tant la présentation financière qui compte mais la réalité des chiffres une fois les projets terminés et opérationnels. La deuxième raison est une absence de concertation, malgré une délibération en date du 2 février 2017.

La ville de La Roche-sur-Yon – et Monsieur Porté en a parlé – est un cas unique dans l'histoire de l'urbanisme de la France. Seule ville nouvelle construite au XIX^{ème} siècle dans notre pays, la conception de son Pentagone avec son quadrillage régulier de rues à angles droits est atypique. D'ailleurs, on retrouvera ensuite ce type d'urbanisme dans certaines villes des Etats-Unis. L'absence d'un hypercentre historique a souvent été notée comme un handicap important. Longtemps dénigrée comme cité de fonctionnaires administratifs, notre ville et notamment son centre, est difficile à définir géographiquement car on ne sait pas si l'on parle du Pentagone dans son entier, de la rue Clemenceau, de la place Napoléon ou des halles. En somme, si la plupart des centres-villes sont petits, le nôtre est très grand.

Les urbanistes le savent bien, ce qui fait l'animation d'un centre-ville est avant tout la présence d'habitants qui y résident et de commerces qui s'y concentrent. *A contrario*, ce qui contribue le plus à son immobilisme et à son manque d'attrait est la présence d'administrations et de bureaux. Dans une ville moyenne comme la nôtre, l'hypercentre voit son animation maximum durant les week-ends, alors que des villes beaucoup plus importantes peuvent avoir des animations en semaine. On comprend d'autant mieux que l'absence de résidents et la présence de services fermés durant ces deux jours est à éviter absolument.

Les différentes équipes municipales qui se sont succédé depuis les années 70 ont toujours essayé de remédier à ce dysfonctionnement, en tentant par de nombreuses opérations de logements privées ou publiques de repeupler le centre-ville, et à travers différentes opérations d'aménagement de l'espace public de permettre l'implantation de commerces. Aujourd'hui, avec le projet que vous nous proposez, Monsieur le Maire, vous faites machine arrière. Comme sur le site de Piobetta, vous avez limité le logement et interdit les commerces. Sur l'îlot de la Poste, non seulement vous ne faites ni logements ni commerces, mais vous centralisez tous les services, allant par là même à l'encontre de toutes les idées partagées par les urbanistes et que nous avons développées précédemment.

Vous allez nous répondre – et vous l'avez dit – que vous organisez à travers cette recentralisation des services un accueil polyvalent des administrés dans une optique de guichet unique. Mais lorsqu'on réfléchit honnêtement, et que l'on compte le nombre de fois où l'on se déplace dans les bureaux de la Direction des finances et de la commande publique, dans les bureaux des ressources humaines, dans les bureaux des affaires juridiques et des assemblées, dans les bureaux du service « suivi et gestion évaluation », dans les bureaux de la communication ou encore dans ceux du développement économique, objectivement on ne s'y déplace jamais en tant que citoyen. D'ailleurs, j'aimerais bien savoir le nombre de fois où quelqu'un s'est rendu dans les bureaux de la commande publique en tant que citoyen ! Jamais.

Vous allez donc faire une erreur urbanistique majeure qui va engager durablement la ville. Or nous connaissons tous les problèmes que génère ce genre d'erreur. Regardez par exemple ce qu'il s'est passé aux Halles, pour lesquelles différentes équipes municipales – y compris la vôtre – essayent de

réparer cette erreur depuis 40 ans, sans jamais savoir si le résultat sera à la hauteur des attentes. D'ailleurs, tous ceux qui ont travaillé sur ce secteur le faisait avec une bonne volonté en se disant que ce qu'ils allaient réaliser serait mieux qu'avant !

Quoi qu'il en soit, d'autres solutions étaient possibles. La démolition de la partie la plus récente du bâtiment actuel de la mairie ne fait aucun doute – et vous l'avez rappelé –, tout comme la relocalisation des bureaux dans les étages au-dessus de la Poste. De toute façon, l'opération est déjà engagée. Cependant, pourquoi ne pas simplement réhabiliter le bâtiment ancien pour y conserver une salle des mariages, une salle des Conseils et des salles de réceptions, ainsi qu'une salle permettant d'accueillir les habitants pour qu'ils soient redirigés vers les services, comme cela est actuellement le cas ? De plus, ce type de configuration se retrouve dans beaucoup d'autres villes et l'on voit souvent le bâtiment historique de la mairie, qui n'est plus fonctionnel pour les services, utilisé pour ce type d'accueil. Nous pourrions donc très bien aller dans ce sens.

Quant au musée actuel, il pourrait très bien être réhabilité, et avoir une extension pour y accueillir l'espace Napoléon que vous souhaitez. En effet, vous savez bien que les architectes peuvent tout faire. Preuve en est que vous arrivez bien à transformer l'îlot de la Poste en bâtiment administratif.

S'agissant de l'espace Napoléon que vous souhaitez, nous ne partageons pas forcément l'intérêt d'un tel espace. D'ailleurs, différentes études ont montré que d'autres thématiques liées à l'urbanisme et aux villes nouvelles étaient possibles, même s'il est vrai que vous intégrez en partie cet aspect dans votre présentation. De plus, et pour voyager souvent à travers la France, je n'ai pas vu énormément de villes se baser sur l'histoire de Napoléon et sur son attractivité pour attirer les touristes.

Une fois cela fait, il resterait donc tout l'espace nécessaire sur l'îlot de la Poste pour qu'un aménageur-promoteur puisse y développer à la fois du logement et des commerces. Cela aurait un effet dynamisant pour la rue Clémenceau et permettrait sûrement d'enclencher une grande opération de réhabilitation du potentiel aménageable des logements situés dans les étages des commerces actuels. Nous savons en effet que ces logements sont tous utilisés pour du stockage. Bref, je pense que le fait de réintroduire des logements neufs dans ces espaces à l'entrée de la rue Clémenceau sur l'îlot de la Poste créerait une dynamique et ferait revenir des habitants. De plus, les propriétaires se mettraient à réhabiliter leurs logements situés au-dessus des commerces actuels.

Le deuxième point de notre intervention concernera la concertation. Le 2 février 2017, le Conseil municipal a adopté une délibération décidant de l'ouverture à la concertation du projet de l'îlot de la Poste, du conservatoire, du musée et de la mairie. Les modalités de concertation envisagées portaient sur la mise à disposition en mairie d'un dossier et d'un registre, et proposait une concertation par le biais du site Internet de la ville. D'autre part, Monsieur Abdallah nous avait annoncé la tenue d'une réunion publique et la création d'un comité d'accompagnement dans son intervention. Peut-être n'avons-nous pas été suffisamment vigilants car à la fois nous avons manqué la date de la réunion publique et n'avons pas non plus trouvé de registre ! Pourriez-vous, Monsieur le Maire, nous indiquer quand s'est déroulée cette réunion publique, ainsi que le nombre de participants et ce qu'il en est ressorti ? De la même façon, pourrions-nous avoir accès aux observations inscrites sur le registre ? Toutes ces informations nous auraient sûrement été utiles pour conforter ou non notre position par rapport à ce projet. Quoi qu'il en soit, et pour l'ensemble des raisons évoquées précédemment, le groupe des élus socialistes et apparentés votera contre cette délibération. »

Thierry DE LA CROIX : « Je serai un peu moins long que mon collègue, même si son intervention était intéressante. Pour autant, nous nous abstenons sur cette délibération et je vais vous expliquer pourquoi. Tout d'abord, il existe une demande, celle de conserver la mairie actuelle comme un lieu appartenant à la collectivité et dont l'aménagement peut être discuté car il s'agit d'un lieu emblématique. Pour nous donc, ce serait une erreur de transformer un lieu appartenant aux Yonnais en espace commercial.

Concernant le projet en tant que tel, si nous considérons qu'il existe une certaine cohérence, nous nous interrogeons cependant sur votre vision à l'égard du personnel. Je rappelle en effet que Madame Durand avait annoncé lors d'une séance précédente votre volonté de faire passer les effectifs de la ville de 61 à 55 % du budget de fonctionnement. Autrement dit, avez-vous une vision sur la teneur de ce projet et l'impact qu'il aura sur le personnel communal ?

S'agissant du rapatriement de plusieurs services éparpillés, nous pouvons entendre cette solution. Toutefois, le fait de ramener bon nombre d'agents en centre-ville entraînera forcément à développer

aussi le transport collectif pour les amener sur leur lieu de travail, et éviter des problèmes d'engorgement sur les parkings. »

Guy BATIOU : « Mon approche sera quelque peu différente de celle de mes collègues. Tout d'abord nous ne pouvons qu'approuver le constat que le bâtiment de l'hôtel de ville est obsolète et dangereux, comme nous approuvons aussi la volonté de rationalisation des équipements, ainsi que celle du groupement des bâtiments et des services. C'est donc davantage sur l'orientation choisie ensuite que sur le constat que j'aimerais faire des remarques et poser des questions.

Vous évoquez le patrimoine historique et remarquable de la Poste, du palais de Justice, du musée et de l'hôtel de ville dans votre projet. A ce propos je souhaiterais réellement que ce cadre de protection soit fermement et clairement défini, afin que le contenu de l'AVAP ne soit pas modifié par une nouvelle proposition de promoteurs. Je rappelle en effet que nous en avons eu l'exemple avec Piobetta. En clair, j'aimerais que les normes des bâtiments historiques de la ville ne soient plus modifiées.

Vous proposez ensuite d'élargir l'offre culturelle et touristique dans l'ancien conservatoire. A ce sujet, j'ai beaucoup écouté Monsieur Porté et, sans faire preuve d'hostilité, je reste moi aussi quelque peu sceptique concernant l'attrait napoléonien et son contenu.

Par ailleurs, vous allez lancer un appel à projet auprès de promoteurs privés pour la démolition et l'intégration du bâtiment au musée. Autrement dit, l'îlot situé en face de celui de la Poste serait reconverti « selon une destination économique et commerciale ». Dans le même temps, vous évoquez « une vision cohérente et homogène » de cet ensemble. Sur ce point, je rejoindrai les propos de Monsieur Soulard. Je pense en effet que ce changement de destination de bâtiments historiques au caractère public depuis leur création ne va pas de soi, et particulièrement pour ceux qui ont l'habitude de fréquenter ce lieu depuis très longtemps. En clair, les Yonnais ont toujours fréquenté ces bâtiments comme étant au service du public depuis qu'ils existent, et indépendamment de son bien fondé ou pas, cette transformation ne va pas de soi pour nombre d'entre eux. De fait, ne serait-il pas possible d'envisager que tout ou partie reste dans le patrimoine public, tant comme propriété que dans l'usage ? Je rejoins donc la demande de concertation formulée précédemment pour demander l'avis des Yonnais qui ont connu ou ont vécu dans ces bâtiments, qui leurs appartient en quelque sorte. En d'autres termes, il n'est pas facile de mettre en avant l'aspect commercial en face de ces bâtiments d'un simple trait de plume – encore une fois, sans préjuger du contenu.

D'autre part, vous dites que l'évolution commerciale « permettrait d'assurer la continuité du parcours commercial entre les rues Clémenceau, Lafayette et le quartier des Halles », auxquelles j'ajouterais même l'îlot Piobetta. Je pense qu'il s'agit là d'une excellente occasion de repenser les déplacements entre ces trois pôles et la place Napoléon. Je suis donc entièrement d'accord avec vous à ce sujet car la circulation doit être apaisée sur ces trois sites. D'ailleurs notre conviction n'a pas changé : c'est bien la qualité et la sérénité de l'espace qui amèneront les citoyens à fréquenter cette zone, et non pas le fait d'y ajouter dix ou vingt places de parking. A ce propos, je suis d'ailleurs très satisfait que le nombre de places de parking soit limité à 35, car penser l'avenir équivaut à penser la circulation autrement qu'en construisant 200 places de parking pour arriver à un espace public. De fait, l'implantation d'un tel espace en centre-ville destiné au public prend une autre cohérence, à laquelle j'accepte bien entendu de réfléchir.

Pour rappel enfin, il s'agit tout de même d'un projet aux coûts très conséquents et vous avez expliqué qu'il générerait des gains annexes, des coûts de fonctionnement moindres et des reventes. De fait, si le coût à lui seul ne peut pas justifier d'opposition, la question de l'endettement que nous avons posée lors du DOB et du vote du budget reste néanmoins toujours d'actualité. »

Malik ABDALLAH : « S'agissant du coût de cette opération de 21.6 millions d'euros, divisé en deux parties (espace muséal et hôtel de ville et d'agglomération), vous avez tous compris que nous aurions dû de toute façon mobiliser près de 11 millions uniquement pour rénover ces bâtiments, sans même qu'il y ait de projet, sans compter que nous aurions dû également rénover près d'une dizaine d'autres bâtiments dans la ville à un moment ou à un autre. Par ailleurs, sachez que nous avons aussi étudié tous les frais de fonctionnement de l'ensemble de ces bâtiments, tels que les loyers, les charges de copropriété, la taxe foncière ou encore les fluides, ainsi que la maintenance, l'entretien, les alarmes, la télésurveillance et les frais de ménage. Or comme le disait Monsieur le Maire, nous devrions économiser 376 000 euros par an en réunissant tous les services de la ville.

Bref, les éléments financiers ne sont pas à prendre à la légère, car ils sont bel et bien réels, et les chiffres que nous vous annonçons équivalent quasiment à une opération blanche si nous ne faisons aucun projet. La seule différence est le fait que la ville reste propriétaire d'une quinzaine de bâtiments et que les services devront se rendre d'un endroit à un autre. En effet, nous avons aujourd'hui une flotte de véhicules servant uniquement à se déplacer entre les services de la ville et ceux de l'agglomération. En somme, nous avons aussi pensé au bien-être des agents. D'ailleurs, je vous assure que le fait d'avoir déjà rassemblé quelques services au sein des bâtiments Lafayette permet déjà au personnel de se rendre à pied entre différents sites de la ville, ce qui génère un gain de temps et d'efficacité.

Concernant les surfaces de ce projet, nous disposons aujourd'hui de 9 500 mètres carrés de surfaces utiles pour nos services administratifs. Demain, nous n'aurons plus que 8 000 mètres carrés car nous optimisons ces surfaces et nous mutualisons l'accueil ou encore les salles de réunions. Dans le même temps, nous allons augmenter fortement la capacité du musée, qui passera d'environ 250 à près de 3 000 mètres carrés, lesquels seront bien entendu réservés à la totalité de cet espace muséal. Certes il s'agit d'un effort financier. Cependant, ce projet nous permet d'optimiser les coûts et de mutualiser, et d'avoir un espace muséal multiplié par plus de dix.

S'agissant de l'AVAP, ce projet est totalement conforme avec ce document car il était écrit que les projets d'intérêt public et les projets d'ensemble pouvaient nécessiter la démolition de certains bâtiments. Nous sommes donc totalement dans ce cadre et il n'y a aucune dérogation à l'AVAP sur ce projet. Concernant la question de l'hypercentre, et de sa localisation, j'invite Monsieur Soulard à aller à Niort, à Cholet, à Nantes ou encore à Vannes, qui possèdent des centres-villes relativement étendus. En effet, les centres sont aujourd'hui de plus en plus vastes et ce type d'aménagement donne à la fois de la force et permet de créer différentes ambiances. De fait, la rue Clémenceau est désormais un peu plus commerçante et l'espace Napoléon un peu plus touristique. Demain, l'îlot Piobetta offrira davantage de loisirs, le quartier des Halles sera un peu plus festif avec des cafés et des restaurants, et la vieille ville de La Roche-sur-Yon sera réhabilitée. Effectivement, il faut d'abord amener les citoyens aux Halles pour les amener ensuite vers la vieille ville. Notre hypercentre est donc cohérent, surtout depuis que nous avons mis en place notre schéma de centre-ville en 2014, et nous restons cohérents dans l'aménagement global de la ville.

Plus concrètement, cette stratégie globale repose sur deux visions. La première consiste à enlever les services administratifs du centre-ville. Vous dites que l'on parle toujours de La Roche-sur-Yon comme une ville de fonctionnaires. Oui, La Roche-sur-Yon est une ville de fonctionnaires et c'est la ville de Vendée qui compte le plus de fonctionnaires. Cela est d'ailleurs tout à fait normal puisque nous sommes la ville centre. Or nous faisons le pari inverse, comme le font beaucoup d'autres villes. Nous parions sur le fait de ramener l'ensemble des administrations dans le centre-ville, en optimisant et en mutualisant les fonciers. En effet, nous partons du principe qu'un agent se déplace et qu'il a besoin de le faire dans un endroit accessible tel que le centre-ville, qui est aujourd'hui le plus facile d'accès en bus et en vélo. De plus, ces agents consommeront en centre-ville et nous savons que les commerces fonctionnent extrêmement bien le midi grâce à cette fonction publique. Enfin, cette opération nous permet aussi d'optimiser notre foncier. Nous allons effectivement nous séparer d'énormément de biens et libérer différents sites, ce qui nous permettra d'apporter d'une part du logement et d'autre part de ramener des commerces et des bureaux. En définitive, nous avons tout à gagner avec cette opération, puisque nous regroupons et mutualisons l'ensemble de nos services, que nous offrons un bien-être à nos agents, que nous diminuons fortement nos frais de fonctionnement (8 millions d'euros sur 20 ans) et que nous pourrions accueillir de nombreux habitants et commerçants supplémentaires. Autrement dit, nous continuons de dessiner au fur et à mesure le schéma global que nous avons décidé depuis 2014. »

Anne AUBIN-SICARD : « J'aimerais apporter quelques éclairages complémentaires. Ce projet n'arrive pas au hasard, puisqu'il est au confluent de plusieurs stratégies portées par notre majorité. La première d'entre elles est la stratégie de mutualisation des agents de la ville et de l'agglomération que nous avons déjà engagée depuis 2015. Nous allons maintenant prolonger cette mutualisation en mutualisant nos surfaces de bâtiments. La deuxième stratégie est une stratégie immobilière, puisque disposons désormais d'un schéma directeur immobilier. Je rappelle que la ville comptait 264 000 mètres carrés de bâtiments à notre arrivée, ce qui était tout à fait inhabituel pour une ville de notre taille. Les enjeux étaient donc de savoir s'il était nécessaire d'occuper l'ensemble de ces sites, si certains méritaient d'être vendus et s'il s'agissait de propriétés ou de locations. Dans le cas d'une location, l'idée consiste à y mettre fin, comme nous l'avons fait pour le site Lafayette. En effet, nous

avons loué cet espace pour 91 000 euros par an pendant vingt ans, ce qui correspond à 2 millions d'euros perdus.

La troisième stratégie concerne la rénovation de nos bâtiments et porte sur trois axes. Premièrement un plan de maintenance, deuxièmement un plan de performances énergétiques et de modernisation, et troisièmement un plan pluriannuel pour les opérations de construction ou de reconstruction les plus lourdes. La quatrième stratégie est une stratégie économique, pour optimiser encore plus les finances de notre collectivité. Comme nous l'avons fait pour les autres, en effet, nous avons essayé d'optimiser les recherches de financements pour ce projet. D'ailleurs, nous disposons déjà aujourd'hui de 3.2 millions d'euros de financements extérieurs pour l'accompagner, que ce soit de l'Etat, de la Région, du Département, de fonds européens ou de fonds de concours de l'agglomération, sachant que d'autres pistes sont encore à l'étude. En outre, et au-delà de la recherche de participations financières, nous cherchons également à réaliser des économies, puisque ce projet génère 376 000 euros de gains par an, soit près de 8 millions d'euros sur vingt ans, ce qui représente autant d'investissements supplémentaires. La cinquième stratégie enfin, et je suis étonnée de ne pas en avoir entendu parler ce soir au regard des quatre grands pôles mutualisés, est le fait de simplifier l'accès du public au service public.

Par ailleurs j'aimerais rappeler la deuxième conférence des territoires qui a eu lieu en décembre dernier à Cahors. Sachez que beaucoup de villes moyennes (de 20 000 à 100 000 habitants) s'inquiètent de la désertification des centres-villes au sein des territoires. Or l'enjeu du projet qui vous est présenté ce soir, y compris dans sa dimension muséale, est d'essayer, autant que faire se peut, d'éviter cette situation à La Roche-sur-Yon. L'enjeu de ce projet est en effet plus profond puisqu'il s'agit aussi d'un enjeu de société. Autrement dit, quel centre-ville voulons-nous demain pour La Roche-sur-Yon et par delà, quelle ville voulons-nous demain sur ce territoire ? Nous ne voulons pas un centre-ville désertique et moribond mais bien au contraire un centre-ville moteur, qui soit un lieu de vie social, sportif, culturel et citoyen, complémentaire de ses quartiers et de sa périphérie.

Enfin pourquoi cette conférence des territoires s'est-elle déroulée à Cahors ? Tout simplement parce que son maire Jean-Marc Faure a mis en œuvre une stratégie de revitalisation de son centre-ville, à l'aide de quatre axes. Premièrement, développer le tourisme en cœur de ville. C'est ce que nous faisons. Deuxièmement, travailler sur la rénovation et sur la transformation des bâtiments et de logements. C'est ce que nous faisons. Troisièmement, installer un complexe cinématographique d'art et essai au cœur de ville. Cela sera le cas du projet Piobetta. Quatrièmement, conserver des équipements publics structurants dans le centre-ville et cela fait partie du projet que nous vous présentons ce soir.

Bref, il était important de prendre un peu de recul et de hauteur car il existe des enjeux de long terme beaucoup plus profonds et beaucoup plus forts au-delà de ce projet. C'est en effet le devenir de notre centre-ville et de La Roche-sur-Yon qui sont en jeu. »

Monsieur le Maire : « Je suis surpris, non pas de certaines de vos réactions, mais de vos questions, car toutes ont quasiment une réponse positive dans ce projet. Premièrement, nous optimisons les finances de la ville et les protégeons sur le long terme, ce qui n'a pas été fait dans une vision globale pendant des décennies. En effet, cette stratégie va nous permettre de continuer à investir considérablement pour développer le patrimoine municipal et collectif de notre ville. Deuxièmement, et pour répondre à une des demandes de Monsieur Soulard, nous allons augmenter considérablement le nombre de logements en centre-ville. D'autre part, et pour répondre cette fois-ci à Monsieur De La Croix, nous allons donner du confort aux agents. Enfin, pour répondre à Monsieur Batiot, nous mutualisons et augmentons les services à la population. A ce propos d'ailleurs, je ne suis pas d'accord avec Monsieur Soulard car le service des relations aux citoyens reçoit énormément d'habitants, tout comme les services de l'habitat, de l'urbanisme et des élus ou encore les services dédiés aux déchets. Evidemment, il est très facile de contre-argumenter si l'on prend en exemple les services qui ne reçoivent pas du public.

Par ailleurs, je pense aussi à la vie du centre-ville. C'est pour cette raison que nous allons conforter la continuité commerciale. Certes, pas avec le plan que vous aviez initié il y a quinze ans et qui n'a jamais été suivi d'effets, mais avec la stratégie que nous avons élaborée. Nous allons donc réaliser cette continuité commerciale en respectant ce bâtiment-ci, qui restera quoi qu'il arrive propriété de la ville.